

nationale sur l'habitation qui a autorisé des prêts en vue de l'achat et de l'amélioration de maisons existantes. La mesure en question a reçu la sanction royale en décembre dernier. Il s'agissait d'une innovation exigeant un nouvel arrangement. Les achats ont été à la baisse en janvier 1967 et, même en février, pas très nombreux. Toutefois, comme l'activité s'en est accrue en mars et davantage en avril, au 28 de ce dernier mois approximativement 1,300 prêts avaient été consentis en vertu de ce nouvel arrangement, en majorité dans les quatre ou cinq dernières semaines.

Même si tous ces achats, sauf un, comportaient un prêt auquel la SCHL avait participé directement, nous nous attendons que, par suite des échanges de vues que nous avons eus depuis trois ou quatre semaines, nous remarquerons, au cours des prochains mois, un certain nombre de prêts consentis par les banques à charte, puisqu'elles ont déjà des succursales dans les petites collectivités où des maisons sont disponibles. Nous sommes certains qu'elles voudront elles aussi aider à faciliter l'achat de maisons par les familles à revenu modeste. A la fin d'avril, les prêts étaient étudiés et il y était donné suite à la cadence de 500 environ par mois. A raison de 6,000 prêts par an, c'est là un mouvement très encourageant.

Bien que nous ayons de nombreuses bonnes raisons d'être optimistes cette année en ce qui concerne la situation de l'habitation, il y a eu, au cours des premiers mois de 1967, une augmentation de l'aide nationale à l'habitation visant à résoudre certains de nos problèmes actuels les plus urgents et les plus spécialisés. Je veux parler de l'effort fait en vue de loger les personnes âgées, les familles et les particuliers disposant de revenus modestes et qui sont peu concurrentiels sur le terrain du logement.

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre, s'il vous plaît. Je fais remarquer au ministre que son temps de parole est écoulé.

Des voix: Continuez.

L'hon. M. Nicholson: J'ignore si les députés désirent que je continue pour quelques moments.

Une voix: Non.

M. l'Orateur suppléant: La Chambre consent-elle à l'unanimité à ce que le ministre termine son exposé?

L'hon. M. Churchill: Monsieur l'Orateur, en d'autres circonstances nous permettrions au ministre de continuer. Toutefois, le gouvernement a insisté pour que l'on s'en tienne au

temps alloué et, à mon avis, nous devrions observer cette règle.

L'hon. M. Nicholson: Je me conformerai naturellement au vœu de la Chambre, mais non sans faire remarquer que le préopinant, ainsi que deux des trois derniers orateurs d'en face ainsi que d'autres, ont été autorisés à poursuivre au-delà de leurs temps de parole.

M. G. W. Baldwin (Peace-River): Monsieur l'Orateur, je voudrais me joindre aux préopinants pour féliciter sincèrement les motionnaires du discours du trône, le député de Burin-Burgeo (M. Jamieson) et le député de Nicolet-Yamaska (M. Côté). Par l'éclat de leurs discours inauguraux, ils se sont montrés fidèles aux traditions de la Chambre. Je ne doute pas qu'ils se feront encore entendre, mais je les préviens que, parfois, certains députés atteignent dans leurs premiers discours des sommets qui leur sont ensuite interdits tant qu'ils siègent du côté du gouvernement. Pour les encourager, je leur dirai que, dans un avenir qui n'est pas trop lointain, peut-être aux prochaines élections, ils reviendront siéger de ce côté-ci où ils jouiront de la liberté qui sied aux membres de la loyale opposition de Sa Majesté. Alors, ils utiliseront à plein les qualités dont ils ont fait preuve et qu'ils n'auront plus l'occasion de manifester, je le crains.

Permettez-moi de présenter mes excuses au ministre du Travail (M. Nicholson) si je ne traite pas précisément du sujet de son discours fort intéressant et de lui assurer, toutefois, que les députés pressés et désireux d'en venir aux prises avec lui à ce sujet, ont déjà commencé à faire la queue dans l'antichambre de l'opposition.

Nous sommes encore engagés dans des différends sur la constitution et sur les relations fédérales-provinciales. Le gouvernement a avancé d'un pas vers la position que certains d'entre nous préconisent ou ont préconisée depuis longtemps, c'est-à-dire que des discussions plus larges et plus ouvertes au public devraient avoir lieu concernant ce problème. Franchement, je ne crois pas trop à ce qu'en dit le discours du trône et ce sentiment a été confirmé hier par les propos du premier ministre (M. Pearson). Le gouvernement et ses conseillers supérieurs ne semblent pas comprendre que l'étude de cette question, à l'heure actuelle, ne devrait pas être la prérogative de quelques privilégiés. Il est vrai qu'en apportant tout changement, on devrait tenir compte de la jurisprudence existante et des opinions de tous les spécialistes des gouvernements respectifs, dont nous aurons besoin en temps utile, lors de l'élaboration de propositions fermes et de la promulgation de la loi.

[L'hon. M. Nicholson.]